



MAIRIE

DU

GRAND-PRESSIGNY

INDRE-ET-LOIRE

**DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE LE GRAND PRESSIGNY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND PRESSIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 avril 2023

Date d'affichage : 12 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 / Présents : 13 / Votants : 14

Présents : M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Nicolas VENAULT, M. Daniel KUSINSKI, M. Cédric GAGNEPAIN (arrivée : 19h35), Mme Élodie MOUTAULT, M. Thierry VÉRON, Mme Karine JOUTEUX, Mme Laura MARQUANT, Mme Maylinda FANET, Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN, M. Francis BRUÈRE, M. Ludovic BLARD.

Absent excusé non représenté : M. Ludovic BLARD.

Absente excusée représentée par pouvoir : Mme Laura MARQUANT a donné pouvoir à Mme Karine JOUTEUX.

Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Quorum : il est fait le constat du quorum.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✚ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023,
- ✚ Orange : redevance d'occupation du domaine public routier – Année 2023,
- ✚ Créances éteintes – Effacement de dettes,
- ✚ Association Zarbi'Cyclette : demande de subvention,
- ✚ Croix Rouge Française – Délégation locale de Preuilly-sur-Claise : demande de subvention,
- ✚ Remboursement de frais de déplacements des bénévoles de la bibliothèque municipale,
- ✚ Recrutement pour un besoin saisonnier : un maître-nageur sauveteur,
- ✚ Recrutements pour un besoin saisonnier : agents d'accueil et d'entretien Piscine/Camping,
- ✚ État des décisions,
- ✚ Questions diverses.

- Nombre de votants au début de la séance : 13 votants -

DÉLIBÉRATION N° 18-04-2023-01

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N° 18-04-2023-02

ORANGE – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER – ANNÉE 2023

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, encadrant le montant de certaines redevances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **SOLLICITE** la redevance d'occupation du domaine public routier auprès de Orange pour l'année 2023,
- ✚ **FIXE** le montant de cette redevance comme il suit :

Commune Le Grand Pressigny	Patrimoine	Tarif 2023 (montant actualisé)	Montant à payer par Orange en 2023
Artères aériennes (km)	28,077	62,60 €	1 757,62 €
Artères en sous-sol (km)	16,465	46,95 €	773,03 €
Emprise au sol (m²)	0,50	31,30 €	15,65 €
			2 546,30 €

Ainsi, Orange est redevable à la commune de Le Grand Pressigny de la somme de 2 546,30 € pour la redevance d'occupation du domaine public routier de l'année 2023. Un titre de recette sera établi.

- Suite à l'arrivée de M. Cédric GAGNEPAIN à 19h35, le nombre de votants passe de 13 à 14 -

DÉLIBÉRATION N° 18-04-2023-03

CRÉANCES ÉTEINTES – EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un redevable a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire validée par la Commission de Surendettement d'Indre-et-Loire le 21 décembre 2018. L'effacement des dettes (créances éteintes) prononcé par cette commission s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de la constater.

En conséquence le comptable public sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de ces dettes par l'émission d'un mandat au compte 6542 « créances éteintes ».

Monsieur le Maire précise que ces créances déclarées éteintes s'élèvent à 214,80 € et correspondent à des recettes liées à des factures d'assainissement des années 2017 et 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **ADMET** la somme de 214,80 € en créances éteintes selon la liste transmise par le Service de Gestion Comptable de Loches et arrêtée à la date du 24 mars 2023,
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2023, au compte 6542 « créances éteintes ».

DÉLIBÉRATION N° 18-04-2023-04

ASSOCIATION ZARBI'CYCLETTE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que l'association Zarbi'Cyclette, dont le siège social est à Descartes, a été récemment créée pour organiser des manifestations et animations autour de la Voie Verte du Sud Touraine, et notamment la fête annuelle « La Zarbi'Cyclette ».

Ainsi dans un courrier en date du 7 mars dernier, Mesdames les Co-Présidentes de cette association sollicitent chacune des 9 communes traversées par la Voie Verte du Sud Touraine pour le versement d'une subvention de lancement à hauteur de 100 € par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association Zarbi'Cyclette afin de l'accompagner dans son lancement.

Monsieur le Maire précise que Messieurs Claude VÉRON et Francis BRUÈRE sont membres de cette association.

La fête annuelle « La Zarbi'Cyclette » aura lieu le 30 septembre prochain, avec un rassemblement à Bossay-sur-Claise.

DÉLIBÉRATION N° 18-04-2023-05

CROIX-ROUGE FRANCAISE – DÉLÉGATION LOCALE DE PREUILLY-SUR-CLAISE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente de la délégation locale de la Croix-Rouge Française de PreUILly-sur-Claise (Unité locale de Haute Touraine) en date du 16 mars dernier, et dans lequel elle sollicite une subvention de la commune afin de mener à bien les diverses actions sociales que proposent les bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✚ **DÉCIDE**, par 11 voix POUR et 3 voix CONTRE* (Claude VÉRON / Élodie MOUTAULT / Francine GUÉRIN), d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à la Croix-Rouge Française (Unité locale de Haute Touraine – Délégation de PreUILly-sur-Claise) afin de l'accompagner dans ses diverses actions sociales.

**M. Claude VÉRON, Mmes Élodie MOUTAULT et Francine GUÉRIN ont proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 600 €.*

DÉLIBÉRATION N° 18-04-2023-06

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles.

Dans le cadre de ce service public, les bénévoles de la bibliothèque sont parfois amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel, pour le compte de la commune, en particulier pour suivre des formations.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le remboursement de leurs frais de déplacement, selon les règles applicables aux agents territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **ACCEPTE** de rembourser les frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque municipale dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel pour suivre une formation. Ce remboursement se fera selon les mêmes dispositions que pour les agents territoriaux.

DÉLIBÉRATION N° 18-04-2023-07

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) – BESOIN SAISONNIER : UN MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR POUR LA PISCINE MUNICIPALE

Afin d'assurer les activités de la piscine municipale et la sécurité des utilisateurs, il est nécessaire de créer un poste de maître-nageur sauveteur pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 29 septembre 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'ouverture de la piscine municipale à la natation scolaire en juin et septembre d'une part, et au public durant l'été d'autre part,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✚ **DÉCIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives relevant de la catégorie B pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de quatre mois allant du 1^{er} juin 2023 au 29 septembre 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de surveillance de la piscine municipale en tant que maître-nageur sauveteur à temps complet (35/35^{ème}). Il pourra également être chargé des analyses d'eau et de l'entretien des bassins durant l'absence du personnel titulaire.

Il justifiera de la possession du brevet d'État de maître-nageur sauveteur.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 478 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire précise que c'est Monsieur Simon BESCHERON qui occupera ce poste.

DÉLIBÉRATION N° 18-04-2023-08

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) – BESOIN SAISONNIER : SAISON ESTIVALE PISCINE MUNICIPALE / CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'ouverture de la piscine municipale et du camping municipal pour la saison estivale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✚ **DÉCIDE** le recrutement de quatre agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, aux périodes suivantes :
 - ✓ Pour la piscine municipale : du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023, et du 1^{er} août 2023 au 30 août 2023,
 - ✓ Pour le camping municipal : du 8 juillet 2023 au 31 juillet 2023, et du 1^{er} août 2023 au 23 août 2023.

Ces agents assureront les fonctions d'accueil et d'entretien des locaux à temps complet (35/35^{ème}).

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire précise que :

- ✓ *le poste d'agent d'accueil et d'entretien à la piscine sera occupé par Félicité PASQUIER du 1^{er} au 31 juillet 2023. Pour la période allant du 1^{er} au 30 août 2023, le poste est encore à pourvoir à ce jour.*
- ✓ *le poste d'agent d'accueil et d'entretien au camping sera occupé par Candice NONET du 8 au 31 juillet 2023. Pour la période allant du 1^{er} au 23 août 2023, le poste est encore à pourvoir à ce jour.*

ÉTAT DES DÉCISIONS

- **Décision n° 2023-04 portant sur l'attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection de voirie rue des Tanneries, impasse du Pré du Petit Moulin et rue du Cormier**
Il est décidé de retenir l'offre de l'entreprise VERNAT Travaux Publics d'un montant de 108 544,00 € H.T.
- **Décision n° 2023-05 – Droit de préemption**
Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 30 Grande Rue (parcelles AH 101 et 97) appartenant aux Consorts GEORGET.
- **Décision n° 2023-06 – Droit de préemption**
Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 3 place des AFN (parcelle AI 522) appartenant à M. et Mme RENTY David.

➤ **Décision n° 2023-07 – Droit de préemption**

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé rue du Docteur Léveillé (parcelles AI 131 et 132 - Lot n°1) appartenant Mme Pascale AUDELAN.

➤ **Décision n° 2023-08 – Droit de préemption**

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé rue du Docteur Léveillé (parcelles AI 131 et 132 - Lot n°2) appartenant Mme Élodie MOUTAULT.

➤ **Décision n° 2023-09 – Droit de préemption**

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 10 avenue André Theuriet (parcelle 153) appartenant à M. et Mme BROUILLARD Jean-Michel.

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Monsieur le Maire**

- précise qu'une réunion est prévue le mercredi 26 avril à 18h à la Mairie avec les organisateurs de la brocante, manifestation qui se tiendra le 30 avril prochain, en même temps que la traditionnelle Foire aux Vins et la fête foraine ; l'objectif étant de faire un point sur la préparation de cet événement.

Concernant la fête foraine, faute d'un manège pour enfants, deux structures gonflables seront installées sur la place Savoie-Villars. Pour une question de sécurité, une personne doit être présente tout au long de la journée, avec le responsable de ces structures. Monsieur le Maire propose donc de mettre en place des permanences de deux heures. Il est ainsi défini ce qui suit :

- ✓ 8h-10h : Claude VÉRON
 - ✓ 10h-12h : Nicolas VENAULT
 - ✓ 12h-14h : Maylinda FANET
 - ✓ 14h-16h : Thierry VÉRON se positionnera sur ce créneau si personne ne se porte volontaire.
 - ✓ 16h-18h : Karine JOUTEUX
- informe que dans le cadre des élections sénatoriales, le Conseil Municipal doit impérativement se réunir le vendredi 9 juin prochain en vue de la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants (trois délégués titulaires et trois suppléants pour la commune). Les conseillers municipaux élus lors de cette séance seront ensuite convoqués le dimanche 24 septembre 2023 pour l'élection des sénateurs.
Un Conseil municipal aura donc lieu le vendredi 9 juin à 18h à la Mairie.
 - fait part de l'invitation de la Fédération « Vent Contraire en Touraine et Berry » qui fera une présentation sur le sujet suivant : « La vérité sur l'éolien dans une transition énergétique basée sur le développement durable » le mercredi 10 mai 2023 à 19h à la salle des fêtes du Grand Pressigny.

- ✚ **Madame Karine JOUTEUX** demande où en est le projet de construction de la maison médicale. Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous est programmé le 28 avril prochain avec la CCLST afin de faire un point sur le foncier et les financements.

✚ **Madame Élodie MOUTAULT**

- souhaite savoir si l'hôtel-restaurant ouvrira bien le 1^{er} juin. Monsieur le Maire explique que Madame SCHIPPER veut se concentrer dans un premier temps sur la partie « restaurant » : elle met effectivement tout en œuvre pour proposer une ouverture au 1^{er} juin.
- fait constater que, compte-tenu de l'interdiction de circuler dans la rue des Tanneries depuis le début de la semaine en raison des travaux de réfection de la voirie, des véhicules se permettent d'emprunter la Grande Rue en sens interdit, et ce malgré la mise en place d'une déviation.

- ✚ **Monsieur Cédric GAGNEPAIN** signale qu'un poteau France Télécom est au sol dans le fossé au lieu-dit La Croix Blanche.
- ✚ **Monsieur Francis BRUÈRE**
 - invite l'ensemble des élus à l'inauguration de la Foire aux Vins le dimanche 30 avril à 10h30 à la salle des fêtes.
 - pense qu'il serait opportun de mettre en place un panneau au niveau du château pour indiquer l'aire de camping-car aux visiteurs. Monsieur le Maire répond qu'il vaudrait peut-être mieux le positionner au niveau de l'intersection entre la rue du Collège et la rue de la Butte. Une réflexion sera menée sur le sujet.
 - fait remarquer la présence d'une affiche « Pizzas Fraîches 24h/24h – Abilly » depuis quelques semaines, en face du STOP de la rue de la Butte en arrivant de Ligueil, et demande si une autorisation d'affichage a été donnée. Monsieur le Maire répond par la négative.
 - dit qu'il semblerait que le service de location de vélos proposé par l'office de tourisme du Grand Pressigny soit prochainement supprimé. Monsieur le Maire précise qu'il n'en a pas entendu parler.
- ✚ **Madame Séverine DECHARTE-SOUVERAIN** souhaite savoir si :
 - Âges&Vie a obtenu une autorisation pour débiter leur projet de construction, rue des Réaux. Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire exprime une certaine réticence à ce type de structures et en a même alerté le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées.
De son côté Âges&Vie a exercé son droit de réponse en adressant aussi un courrier à Monsieur le Ministre.
En ce qui concerne les fouilles archéologiques qui ont eu lieu sur le site en début d'année, aucun rapport n'a encore été reçu en Mairie.
 - la commune finance des travaux au niveau de l'hôtel-restaurant. Monsieur le Maire informe que de menus travaux de plomberie sont en cours, travaux réalisés en interne par le service technique.
- ✚ **Monsieur Daniel KUSINSKI** propose une réunion le 6 mai prochain à 10h pour faire le tour du village et constater les choses qui ont été faites. Le rendez-vous est fixé sur la place Savoie-Villars.
- ✚ **Madame Francine GUÉRIN** rappelle que, lors des manifestations du 30 avril prochain, des fouées seront réalisées dans le Four Banal. Pour cette occasion, elle a sollicité la Directrice de l'école afin que les enfants confectionnent des affiches sur des expressions autour du pain. Ces dernières seront exposées au niveau du Four Banal et chez les commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Liste des délibérations de la séance du 18/04/2023

Numéro d'ordre : 1

Numéro de la délibération : 18-04-2023-01

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023

Numéro d'ordre : 2

Numéro de la délibération : 18-04-2023-02

Objet de la délibération : Orange – Redevance d'occupation du domaine public routier – Année 2023

Numéro d'ordre : 3

Numéro de la délibération : 18-04-2023-03

Objet de la délibération : Créances éteintes – Effacement de dettes

Numéro d'ordre : 4

Numéro de la délibération : 18-04-2023-04

Objet de la délibération : Association Zarbi'Cyclette – Demande de subvention

Numéro d'ordre : 5

Numéro de la délibération : 18-04-2023-05

Objet de la délibération : Croix-Rouge Française – Délégation locale de Preuilly-sur-Claise – Demande de subvention

Numéro d'ordre : 6

Numéro de la délibération : 18-04-2023-06

Objet de la délibération : Remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque municipale

Numéro d'ordre : 7

Numéro de la délibération : 18-04-2023-07

Objet de la délibération : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique) – Besoin saisonnier : un maître-nageur sauveteur pour la piscine municipale

Numéro d'ordre : 8

Numéro de la délibération : 18-04-2023-08

Objet de la délibération : Délibération autorisant le recrutement de quatre agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique) – Besoin saisonnier : saison estivale Piscine municipale / Camping municipal

Liste des membres présents à la séance du 21/03/2023

M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Nicolas VENAULT, M. Daniel KUSINSKI, M. Cédric GAGNEPAIN (arrivée : 19h35), Mme Élodie MOUTAULT, M. Thierry VÉRON, Mme Karine JOUTEUX, Mme Laura MARQUANT, Mme Maylinda FANET, Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN, M. Francis BRUÈRE, M. Ludovic BLARD.

Procès-verbal approuvé le 9 juin 2023

**Le Maire,
Christophe LE ROUX**



**La secrétaire de séance,
Séverine DECHARTE-SOUVERAIN**

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Séverine DECHARTE-SOUVERAIN, is written on the page.

